

Délibération du bureau prise par délégation

du 25 avril 2016

n° 11

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (18) : MM. ABELIN, PEROCHON, SULLI, Mme BARREAU, M. BARBOT, Mme LAVRARD, MM. BONNET, CHAINE, Mme AZIHARI, MM. BEN EMBAREK, PREHER, PINNEAU, GAUTHIER, GUIMARD, Mme PIAULET, M. MARTIN, Mme PONTHER, M. MELQUIOND

POUVOIRS (2) : Mme BOURAT mandant a pour mandataire M. ABELIN
M. MEUNIER, mandant a pour mandataire Mme LAVRARD

EXCUSE (1) : M. HENEAU

Monsieur Mohamed BEN EMBAREK a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU

OBJET : Règlement intérieur du camping ** du Chillou d'Ozon

*Le camping ** du Chillou d'Ozon accueille toute l'année des visiteurs.*

- Du 1er mai au 30 octobre : ouverture au public
- Du 1er novembre au 30 avril : personnes en déplacements économiques

Conformément au classement et afin de garantir les meilleures conditions d'accueil, il convient de fixer au sein d'un règlement intérieur les règles d'accès, les conditions d'utilisation des parties communes et de vie commune, afin de garantir le bon ordre, l'hygiène et la sécurité sur site.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 3, alinéa I.1.2. Des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique, notamment touristique,

VU les délibérations n°1 du conseil communautaire du 5 février 2001, n°2 du 12 novembre 2001 déclarant d'intérêt communautaire les équipements touristiques dont, le camping du Chillou,

CONSIDERANT l'intérêt d'établir un règlement intérieur qui fixe les conditions d'accès et d'utilisation du camping ** du Chillou d'Ozon,

Délibération du bureau prise par délégation

du 25 avril 2016

n° 11

page 2/2

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de valider le règlement intérieur ci-annexé,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le **27.04.2016**

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



REGLEMENT DES REGATES DES 25-26 JUIN 2016

de Cenon-sur-Vienne dans le cadre des festivités

"Jours de Vienne"

Article 1 – Objet

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC) organise le samedi 25 et le dimanche 26 juin 2016, dans le cadre des festivités estivales "Jours de Vienne" (Un dimanche 1900), des régates sur une portion de la Vienne lorsqu'elle s'écoule sur le territoire de la commune de Cenon-sur-Vienne

Article 2 – Conditions de participation

Les Régates sur la Vienne doivent se dérouler dans un esprit convivial. Les différentes courses de la journée s'effectueront avec fairplay et dans une ambiance amicale. En aucun cas, il ne s'agit d'une compétition sportive.

Cette journée est l'occasion de faire revivre des activités de loisirs du début du siècle dernier. Les régates de Cenon-sur-Vienne doivent permettre à chaque participant de mettre en valeur des embarcations anciennes telles que les pérois, les canoës en acajou et des canotiers dans leur habit typique d'autrefois.

Les épreuves de la "Régate 1900" des 25 et 26 juin 2016, consistent : LE SAMEDI en une présentation à terre des bateaux et LE DIMANCHE en un défilé-promenade par type d'embarcations, le matin, et, dans l'après-midi, de régates suivies d'un "cafouillage", un défilé de toutes les embarcations confondues au son de la musique.

SAMEDI :

Les participants concourront pour le "Prix de la plus belle embarcation". Les concurrents seront évalués lors de la présentation à terre, sur l'ancienneté, la rareté ou l'originalité de l'embarcation, sur la qualité de la restauration et de la présentation.

DIMANCHE :

Les participants concourront pour le "prix du meilleur canotier et/ou de la meilleure canotière" dans la catégorie embarcations à la pagaie, embarcations à l'aviron et embarcations à voiles. Un "Grand prix du Jury des Régates 1900 de Cenon-sur-Vienne" sera attribué. Sur l'eau, ils seront jugés en fonction de la qualité esthétique et technique de leur prestation lors du défilé-promenade du dimanche matin et de la régate de l'après-midi, notés par rapport à leur place d'arrivée lors de la course et pour la qualité de leur costume en adéquation avec l'époque de leur embarcation.

La décision de participer à une course ou de rester en course relève de la seule responsabilité des concurrents. Ils déclarent disposer d'une assurance responsabilité civile générale dans le cadre de leur participation et dégagent de toute responsabilité l'autorité organisatrice pour tout dommage matériel ou corporel (subis ou occasionnés à des tiers, quels qu'ils soient) aussi bien avant que pendant ou après les régates.

Les concurrents s'engagent à respecter les éléments du présent règlement dans le cadre de la compétition. Le respect des lieux, des organisateurs et des autres participants est primordial pour la bonne conduite de la manifestation. Les participants seront autonomes le jour des régates, toutefois ils seront accompagnés et informés pour que la journée se déroule de la meilleure des manières.

Matériel

Il est indispensable que chaque participant dispose de son embarcation, de son accastillage, de ses gilets de sauvetage et tous ses équipements sécurité en ordre de marche et dans le respect du Code de la navigation fluviale. Les participants se doivent d'assurer leur matériel (cf. Fiche d'inscription). Les voiliers ne doivent pas dépasser la hauteur de 5 mètres pour circuler sous le pont de Cenon-sur-Vienne.

Tenue

Si les vêtements du type canotier (haut rayé, chapeau de paille avec son bandeau noué, short ou pantalon clair...) correspondent à l'esprit "Régates 1900", il est préférable de porter sans anachronisme les vêtements en correspondance avec l'époque de l'embarcation. Par exemple, un chapeau en paille, du type canotier, qui peut convenir sur une yole de la Belle Epoque, jurera à bord d'un canoë canadien des années 1930.

Sécurité et environnement

Des sauveteurs diplômés seront présents le 25-26 juin 2016 et des bateaux de sécurité mis en amont et en aval du bassin de la course.

Le balisage précis mis en place par l'organisation est à respecter.

Il est interdit de jeter des détritux dans l'eau ou sur la terre ferme ; des poubelles prévues à cet effet sont mises à disposition.

Les bateaux à moteur (transport public, sécurité) doivent circuler de façon lente sauf en cas d'urgence absolue.

Frais de déplacement des participants

Tous les participants seront indemnisés pour leur déplacement et remboursés de leur frais kilométriques suivant le barème des impôts plafonnés à 100 euros par participant.

Imputation : 95.10/6232/4400.

Article 3 – Dates et horaires de la compétition

Les participants s'engagent à respecter les horaires fixés et notamment à assister à la remise des prix.

Le samedi 25 juin, à 13H30, la commission de navigation réunira les membres du jury pour un rappel des conditions de la première épreuve "la plus belle embarcation".

14H00 – 18H00 : Epreuve de "la plus belle embarcation". Passage du jury et présentation des embarcations à la voile, à la pagaie, à l'aviron à terre.

Le dimanche 26 juin, à 8H30, le commissaire de navigation réunira l'ensemble des équipiers pour un rappel de l'ensemble des consignes et du règlement des différentes épreuves. Le matin est consacré à la croisière libre et au défilé-promenade et l'après-midi aux régates et au cafouillage. Les épreuves sont organisées par catégorie avec un léger décalage de départ en fonction des types d'embarcations. Partiront en premier, les voiliers, canoës, périssores et autres embarcations à la pagaie, puis les bateaux d'aviron. Les embarcations d'aviron à banc fixe ou à coulisse, monoplace ou à équipage pourront être dissociées en fonction des engagements.

HORAIRES	PROGRAMME
8h30	Réunion des participants pour le rappel du règlement et des consignes de sécurité
9H - 11H	Croisière en flottille
11H - 12H	Jeux nautiques
12H - 12H30	Défilé-promenade
14h30 - 15H	Régates à la voile
15H - 15H30	Régates à la pagaie
15H30 - 16h00	Régates à l'aviron
16H00 - 16h30	Le "Cafouillage"
17H00	Remise des prix

Article 4 – Consignes de sécurité

Lors de la circulation sur la Vienne si deux embarcations se croisent, le voilier est prioritaire sur les autres embarcations. Egalement par mesure de sécurité supplémentaire, les embarcations à l'aviron étant difficiles à manoeuvrer et très puissants lancés à grande vitesse, il faut impérativement que les autres embarcations plus réduites se décalent pour les laisser passer.

Article 5 – Consignes pour les épreuves nautiques

Règlement et parcours du défilé-promenade du dimanche matin

Le parcours du défilé-promenade se fait en ligne jusqu'à la bouée située au confluent à la pointe aval du Parc de Forclan. Le départ entre deux bouées est situé en amont de la pointe de Forclan devant la tribune du jury. Les embarcations suivront la rive droite à la descente et la rive gauche, côté tribune, à la remonte. La bouée sera approchée par bâbord pour virer.

L'épreuve consiste en un défilé-promenade devant le jury : à la descente, les embarcations partent les unes après les autres, s'arrêtent à la bouée, s'attendent pour toutes se regrouper puis remontent en flottille jusqu'au point de départ. Les voiliers obéiront à un règlement et à un parcours particuliers.

Départ du défilé-promenade

Les participants se doivent d'être sur l'eau 30 minutes avant le début de l'épreuve. L'approche de la ligne de départ sera progressive. Les embarcations se regrouperont 100 mètres en amont avant d'être appelées par le commissaire des régates, par le drapeau orange, à se mettre en ligne les unes après les autres en fonction de leur numéro. Le drapeau vert annoncera le départ qui se fera lancé entre les deux bouées toutes les minutes à cadence de promenade. Le drapeau rouge signalera un incident ou un arrêt de l'épreuve.

Drapeau rouge	Drapeau orange	Drapeau vert
Arrêt	Avancée vers la ligne de départ	Départ lancé

Règlement et parcours de la régate du dimanche après-midi

Les courses à la pagaie et à l'aviron se font en ligne avec un virage à la bouée situé au confluent à la pointe aval du Parc de Forclan. Le départ entre deux bouées est situé en amont de la pointe de Forclan devant la tribune du jury. Les embarcations suivront la rive droite à la descente et la rive gauche, côté tribune, à la remonte. La bouée de virage sera approchée par bâbord. La course n'étant pas l'enjeu principal de la compétition, l'embarcation la plus proche de la bouée de virage sera prioritaire. Une embarcation qui coupera la route à ses concurrentes risque un avertissement ou la disqualification qui seront signalés par le drapeau rouge. Les voiliers obéiront à un règlement et à un parcours particuliers.

Départ de la régate

Les participants se doivent d'être sur l'eau 30 minutes avant le début de l'épreuve. L'approche de la ligne de départ sera progressive. Les embarcations se regrouperont 100 mètres en amont avant d'être appelées par le commissaire des régates, par le drapeau orange, drapeau orange à se mettre en ligne. Le drapeau vert annoncera l'imminence du départ qui sera donné entre les deux bouées. Le drapeau rouge signalera un faux départ ou un arrêt de la course.

Drapeau rouge	Drapeau orange	Drapeau vert
Arrêt ou faux départ	Avancée vers la ligne de départ	Annonce l'imminence du départ

Arrivée de la régate

Le drapeau vert matérialisera le premier arrivé. Avertissement et disqualification seront pris en compte dans le total des points des concurrents.

Drapeau rouge	Drapeau orange	Drapeau vert
Disqualification et arrêt	avertissement	1er arrivé

Le "cafouillage"

Après chacune des épreuves et le passage de la ligne d'arrivée, les embarcations à la pagaie, à l'aviron et à la voile resteront sur le bassin côté rive droite pour faire tableau et encourager leurs amis et autres participants. A la fin de la dernière épreuve, le "cafouillage" pourra commencer : dans la joie et la gaîté et au son de l'orphéon, toutes les embarcations réunies referont – au ralenti – un tour complet du bassin devant les spectateurs.

Article 6 – Récompenses et publications des résultats

Un jury attribuera des points à chaque bateau en compétition lors de l'évaluation à terre et des évaluations sur l'eau pendant le "défilé-promenade" et la régate. Pour la régate, les concurrents seront classés par ordre d'arrivée. Chaque infraction pendant la régate sera sanctionnée (faux départ, non respect des priorités sur l'eau, virage à la bouée coupé...). Dans tous les cas, le jury reste souverain.

Tableau des critères d'évaluation

Attention : les lauréats du prix de la plus belle embarcation des années précédentes seront exclus de ce prix.

Prix de la plus belle embarcation	Prix du meilleur canotier et/ou de la meilleure canotière	Prix "Challenge" des yoles à quatre rameurs avec barreur
- Ancienneté - Rareté ou originalité	- Allure sur l'eau : qualité esthétique et technique de la prestation évaluée lors du défilé-promenade et de la régate (qualité du geste, des manœuvres et convivialité des concurrents)	- Classement par ordre d'arrivée lors de la régate
- Qualité de la restauration (matériaux, colles et vernis, accastillages...)	- Classement par ordre d'arrivée lors de la régate	
- Qualité de la présentation (documentation historique sur le bateau et son constructeur...)	- qualité du costume en adéquation avec l'époque de l'embarcation, sans anachronisme (cf. article 2)	

Récompenses et Prix décernés

- Tous les équipages seront indemnisés pour leur déplacement et remboursés de leurs frais suivant le barème des impôts dans la limite de 100 euros par équipage.

- La remise des prix par catégorie se fera en fin de journée après le "cafouillage".

Treize récompenses seront décernées à cette occasion :

Trois prix seront remis en clôture des Régates pour chaque catégorie (voile, pagaie, aviron) :

- Prix de la plus belle embarcation
- Prix du meilleur canotier et/ou de la meilleure canotière.
- Grand prix du Jury de la Régate 1900 de Cenon-sur-Vienne (le Grand prix est un coup de cœur du Jury.

Il récompense un concurrent pour l'ensemble de sa prestation, embarcation, costume, convivialité, fairplay...)

- Un Prix "Challenge" des yoles à quatre rameurs avec barreur sera décerné,
- Prix européen des Régates
- Un "Prix de la meilleure réplique" toutes catégories confondues
- Prix du public toutes catégories confondues

Chaque lauréat recevra un diplôme du jury.

Prix de la plus belle embarcation par catégorie	Prix du meilleur canotier et/ou de la meilleure canotière par catégorie	Grand prix de la Régate 1900 de Cenon-sur-Vienne par catégorie	"Challenge" des yoles à quatre rameurs avec barreur	Prix européen des Régates	Prix du public
Panier terroir valeur 60 €	Panier terroir valeur 60 €	Panier terroir valeur 60 €	Trophée des yoles	Panier terroir valeur 60 €	Panier terroir valeur 60 €

Prix de la meilleure réplique
Panier terroir valeur 60 €

Article 7 – Litiges et disqualification

Les régates se font dans un climat léger entre promenade sur l'eau et rencontre sportive amicale, les décisions du jury sont sans appel. Le jury se réserve toutefois le droit d'examiner la réclamation déposée par les participants en cas de litige.

Article 8 – Application

Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent règlement.